



PREMIER MINISTRE
SECRETARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT

Le Directeur
des services
administratifs
et financiers

Paris, le 26 mai 2010

NOTE

à l'attention de

Monsieur Jérôme DEHARVENG,
Conseiller pour la justice du Premier ministre

Objet : Financement des activités des associations CCMM-Roger Ikor et UNADFI

Conformément à votre demande, je vous prie de trouver ci-dessous les éléments d'information concernant le financement des associations Centre Contre les Manipulations Mentales - Roger Ikor (CCMM) et l'Union Nationale des Associations pour la Défense des Familles et de l'Individu (UNADFI).

Concernant le CCMM – Roger Ikor

Le budget prévisionnel de l'association pour l'exercice 2010 affiche un montant de 157 000 €. Les ressources sont composées, entre autres, de subventions d'exploitation pour 134 000 € et de produits de gestion courante pour 13 000 €.

Les financements publics se composent comme suit :

◆ Premier ministre	30 000 €
◆ Education nationale	25 000 €
◆ Santé - Travail	20 000 €
◆ Justice	7 000 €
◆ Jeunesse et Sports	27 000 €
◆ Outre-mer	7 000 €

Le financement public représente donc 74 % du montant des ressources de l'association.

L'absence des comptes financiers 2009 ne permet pas de constater le niveau des subventions effectivement perçues par l'association au titre de 2009. Toutefois, le budget prévisionnel 2009 faisait apparaître un montant de subventions attendus de 187 000 €.

26/05/2010

En 2008, l'association a effectivement perçu 105 704 € de subventions publiques.

Concernant l'UNADFI

Le budget prévisionnel de l'association pour l'exercice 2010 affiche un montant de 464 134 €. Les ressources sont composées, entre autres, de subventions d'exploitation pour 389 762 € et de cotisations et dons pour 11 621 €.

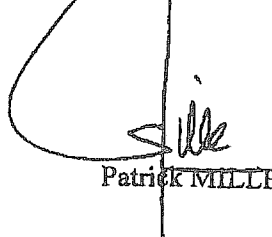
Les financements publics se composent comme suit :

◆ Justice	15 000 €
◆ Premier ministre	85 000 €
◆ Affaires sociales	130 000 €
◆ Jeunesse et sports	37 360 €
◆ Education nationale	45 000 €
◆ Défense	2 000 €
◆ Santé	50 000 €
◆ Intérieur et outre-mer	5 000 €
◆ Fonjep ¹	20 402 €

Le financement public représente donc 84 % du montant des ressources de l'association.

En 2009, le montant effectif des subventions perçues par l'association s'élevait à 380 688 €.

Le Directeur des services administratifs
et financiers



Patrick MILLE

¹ FONJEP : fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire est une association de cogestion qui réunit les représentants des administrations (Jeunesse et Sports, Affaires sociales, Environnement, Coopération, Economie sociale, Affaires étrangères, Agriculture) ainsi que des représentants d'associations. Son objectif principal est d'aider la vie associative en facilitant la rétribution de personnels permanents, employés par les associations locales ou nationales, remplissant des fonctions d'animation et de gestion.